



VTT ENDURANCE 3H LOUPES REGLEMENT



Article 1 : Date et Lieu

L'épreuve se déroulera le dimanche 05 mai 2024 sur la plaine des sports de la Gardonne, territoire de la commune de LOUPES (33), sous l'égide de l'UFOLEP et organisée par le CREON VELO CLUB.

Article 2 : Durée de l'épreuve et composition des équipes

2a : « Epreuves adultes »

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures.

L'épreuve est ouverte aux pilotes de 15 ans* et plus.

**Pour les jeunes âgés de 15/16 ans, binôme avec un adulte de +18 ans. Ces jeunes ne pourront effectuer la course que pour une durée maximale de 1H (l'ensemble binôme avec adulte de +18 ans => durée max de 2H)*

L'épreuve peut être réalisée **en équipe de 2** : il faudra se référer aux catégories suivantes masculins (17/29 ans, 30/49 ans, 50 ans et plus), féminines (17/29 ans, 40 ans et plus), mixtes (17 ans et plus). Afin de calculer la catégorie (uniquement pour les adultes) il faut faire la moyenne d'âge des 2 concurrents (exemple 1 pilote de 18 ans et un pilote de 40 ans = 29 soit la catégorie 17/29 ans)

ou **en individuel** : masculins (17/29 ans-30/49 ans-50 ans et plus), féminines(17/29 ans-40 ans et plus).

**Pour les jeunes âgés de 15/16 ans, ils ne pourront effectuer cette course que pour une durée maximale de 1H en solo*

Le départ sera donné le 05 mai 2024 à 13h30.

La fin de la course interviendra aux environs de 16h30.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...). Les VTT à assistance électrique sont autorisés mais seront non classés.

2b : Epreuves « Jeunes vététistes »

L'épreuve est ouverte aux pilotes de 11 à 16 ans ; une licence de compétition UFOLEP (26014) ou un certificat médical d'aptitude à la compétition VTT de moins de 1 an ou une licence compétition d'une autre fédération.

Il y aura deux épreuves d'organisées :

Une épreuve d'endurance de 2H00

- Pilotes de 15/16 ans (uniquement par équipes) ouverte aux masculins, féminines et mixtes.

Le départ sera donné le 05 mai 2024 à 9h00 - fin de la course aux environs de 11h00.

Une épreuve d'endurance de 1H00 :

- Jeunes pilotes de 11/14 ans (par équipes) ouverte aux masculins, féminines et mixtes

Le départ sera donné le 05 mai 2024 à 11h15.

La fin de la course interviendra aux environs de 12h25.

L'organisation se réserve le droit de différer les horaires de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...). Pas de VTT à assistance électrique

Article 3 : Informations et inscription

L'épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP (26014), FFC, aux licenciés compétitions de toutes les fédérations pratiquant le cyclisme et aux non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme **en compétition VTT** de moins d'un an.

Les plaques de course seront délivrées aux équipes et aux individuels, sur présentation de leur licence ou de leur certificat médical.

PROGRAMME 3H endurance VTT X-Cross LOUPES 2024

Récupération des plaques / contrôle inscriptions		08:00	08:45
Reconnaissance circuit		08:00	08:30
Briefing		08:45	

Epreuves :	Catégorie:	Heure début	Fin
Départ course XC 2H « Jeunes vététistes »	équipes 15 / 16 ans	09:00	11:00

Départ course XC 1H « Jeunes vététistes »	équipes 11/12 ans	11:15	12:15
	équipes 13/14 ans	11:20	12:20
Remise prix jeunes 11 à 16 ans		12:45	13:15

Récupération des plaques / contrôle inscriptions		11:00	12:30
Reconnaissance circuit		12:45	13:15
Départ course XC 3H	15 ans (avec adulte) et adultes	13:30	16:30
Remise prix adultes		16:45	17:30

Dossiers et montant de l'inscription

Inscriptions en ligne uniquement

- **Inscription immédiate** sur Assoconnect

Joindre impérativement la photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.

Tarifs pour les licenciés UFOLEP:

- **10€ pour les individuels de 15 ans et plus**
- **14€ pour les équipes « jeunes vététistes »**
- **20€ pour les équipes de 15 ans et plus**

Tarifs pour les non-licenciés UFOLEP :

- **12€ pour les individuels de 15 ans et plus**
- **14 € pour les équipes « jeunes vététistes »**
- **22€ pour les équipes de 11 ans et plus**

Article 4 : Parking et gestion des déchets

Une aire de parking sera à disposition, à proximité du lieu de départ, sur le site de Loupes. Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, et dans les poubelles matérialisées.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site, en dehors de celui sécurisé et prévu par l'organisation.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide. Une buvette et des sandwichs seront proposés par les organisateurs. Des blocs WC seront disponibles sur place.

Article 6 : Annulation ou Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 7 : Assurances et sécurité

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance (APAC) couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire sur l'ensemble du parcours. Le guidon doit être bouché à ses extrémités.

Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Un poste de secours et des secouristes seront présents sur le site de la Gardonne.

Chaque concurrent a obligation à porter secours à un participant ayant un problème de santé et à en prévenir l'organisation.

Article 8a : Consignes épreuve des 3H00

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 3 heures de temps.

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, et panneaux de signalisation. Des signaleurs seront postés à des endroits stratégiques.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pied ou en VTT à partir de 8h00 jusqu'au briefing à 8h45 et ensuite de 12h45 à 13H15.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, comportements anti sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera la disqualification de l'équipe ou du compétiteur.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé. L'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, coéquipier, etc....) sera interdite sur le circuit.

L'assistance mécanique extérieure pourra être effectuée uniquement après le passage de la ligne dans la zone dédiée.

Article 8b : Consignes épreuves jeunes vététistes

Les consignes sont les mêmes que pour l'épreuve des 3H00 sauf les suivantes : le classement se fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 2H00 de temps ou 1H00 de temps. Les jeunes vététistes doivent se relayer à chaque tour.

Article 9 : Classement et récompenses

3H00 XC

Classement scratch équipes:

Seront récompensées :

- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.
- Les trois premières équipes mixtes.

Classement scratch individuel :

Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes.
- Les trois premières féminines.

2H00 XC/1H00 XC Jeunes vététistes

Classement équipes :

Seront récompensées pour chaque catégorie 11/12 ans-13/14 ans-15/16 ans :

- Les trois premières équipes mixtes
- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.

Classement individuel :

Seront récompensés pour chaque catégorie 13/14 ans-15/16 ans :

- Les trois premières féminines
- Les trois premiers masculins

Article 10 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 11 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 1er mai 2024.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Article 13 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve